

INFORMATION

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la CDC des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 16 décembre 2015 la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur les territoires des 12 communes qui la composent.

Le PLUi est un document d'urbanisme qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes et qui permettra à notre territoire de définir notre futur développement en matière de construction.

Depuis sa prescription de nombreuses étapes ont été accomplies (réunions de travail avec les élus, forum et réunions publiques de présentation du PADD, du règlement d'urbanisme et du zonage avec les habitants mais aussi avec les services extérieurs (Direction Départementale des Territoires, Conseil Départemental, Chambre des Métiers, CCI, CDPENAF...).

En date du 9 mai 2019 **le projet de PLUi a été arrêté** par délibération du conseil communautaire et a été déposé en Préfecture le 13 juin 2019 et envoyé aux différentes personnes publiques associées, pour avis, avant le lancement de l'enquête publique.

Le projet de PLUi arrêté est consultable et tenu à votre disposition au siège de la communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ainsi que dans chacune des Mairies du territoire.